



## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

La dissolution et la radiation d'une société  
suite à transmission universelle du patrimoine

IMPRIMÉS

Formulaires M2 et M4

Disponibles dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger"

### CFE COMPÉTENT SELON L'ACTIVITÉ ET LE LIEU GÉOGRAPHIQUE

CCI Meuse Haute-Marne / Centre de Formalités des Entreprises

#### Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

Lundi & vendredi de 14h00 à 17h00

#### BAR-LE-DUC

6 rue Antoine  
Durenne

#### CHAUMONT

9 rue de la  
Maladière

#### SAINT-DIZIER

55 rue du  
Président Carnot

#### VERDUN

30 avenue  
de Douaumont

Haute-Marne : 03 25 07 32 00 | Meuse : 03 29 76 83 00  
cfe@meusehautemarne.cci.fr

### DOCUMENTS POUR LA SOCIÉTÉ

#### Dissolution :

- **Formulaire M2** (disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger")
- 1 exemplaire de la décision de l'associé unique enregistré par les impôts
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

#### Radiation à faire dans les 30 jours suivant la parution de l'annonce légale :

- **Formulaire M4** (disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger")

### PAIEMENT

#### A l'ordre du Greffe du TC (chèque ou virement) :

- Dissolution : 195,95 €
- Radiation GRATUITE sauf si vous possédez un ou des établissements secondaires hors de la Haute-Marne, dans ce cas joindre au dossier 11,27 € par établissement supplémentaire situé dans des greffes différents

#### A l'ordre de CCI Meuse Haute-Marne (espèces, chèque ou virement) :

- 70 €